

Lundi 16 février 2009

**Grève académique à l'appel de l'intersyndicale éducation 59/62
CGT, FSU, SNETAA-EIL, Sud Éducation, CNT**

L'exceptionnelle mobilisation du secteur éducation dans le cadre de la journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier, qui a réuni 40 000 manifestants à Lille et plus de 35 000 autres dans les principales villes de la région, conforte l'intersyndicale éducation dans sa volonté de poursuivre et amplifier la mobilisation.

Déjà lourdement frappée, et avant même l'annonce de nouvelles mesures concernant notamment les remplacements, par 639 suppressions de postes (226 enseignants du 1er degré, 376 enseignants du 2nd degré, 37 emplois d'administratifs), ainsi que dans la plupart des universités, l'académie de Lille subit une nouvelle fois la volonté du gouvernement de répondre aux seuls critères économiques qu'il s'est fixés.

L'intersyndicale académique éducation appelle à :

- Organiser des réunions intersyndicales enseignants, parents, élus pour informer et débattre dans les établissements, dans les écoles, dans les communes.
- Participer aux assemblées générales.
- Réunir des conseils d'école extraordinaires.
- Soutenir toutes les formes d'actions locales dans les Collèges, les Lycées, les LP, les SEGPA et les EREA (boycott des Conseils d'Administration des établissements du second degré, opérations écoles mortes, rassemblements locaux, nuit des écoles...).
- Amplifier l'action multiforme dans les universités (AG des personnels pouvant voter la grève, information aux étudiants, rétention des notes, etc.) dès le 2 février.

L'Intersyndicale Éducation demande l'abandon des suppressions d'emplois dans le secteur de l'éducation et de l'enseignement supérieur et exige un moratoire afin d'établir un état des lieux exhaustif de la situation. Elle réclame en outre :

- Des conditions de travail et d'étude améliorées.
- Le respect des personnels non titulaires.
- Le respect des missions du service public d'éducation.
- La revalorisation de nos métiers et de nos salaires.
- Un système éducatif affichant l'ambition de la réussite de tous.
- L'arrêt de l'amputation de la carte des formations de l'enseignement professionnel initial et de la réduction des champs professionnels en SEGPA.
- L'arrêt des réformes annoncées sans aucune concertation avec les organisations syndicales et instances représentatives.

Le rectorat vient de montrer son refus d'entendre les personnels en envoyant aux établissements, au lendemain du 29 janvier, des projets de dotations insupportables tout en programmant une nouvelle vague de suppressions massives de postes. L'intersyndicale CGT, FSU, SNETAA-EIL, Sud Éducation, CNT condamne cette obstination ; elle appelle à développer les mouvements de grève dans les universités entamés depuis le 26 janvier et, dans le premier et le second degré, à une mobilisation immédiate et à une journée de grève et de manifestation le 16 février.

**MANIFESTATION RÉGIONALE
LUNDI 16 FÉVRIER 2009
départ 14h30, Bd Louis XIV, Lille**

Réservez votre place rapidement en téléphonant aux responsables des bus mis en place par la FSU (date limite le vendredi 13 février). Une participation de 5 € sera demandée par personne.

Bus 1 :

Calais : Parking Gifi, sortie St Pierre, à 12h30

Grande Synthe : Parking d'Auchan, à 13h00

Contacteur Georges Bouchart 06 07 44 32 74

Bus 2 :

Maubeuge : Place de l'Hôtel de Ville à 12h30

Valenciennes : Parking du Gymnase du Collège Chasse Royal à 13h00

Contacteur Danièle Przybylak 06 13 50 57 76

Bus 3 :

Cambrai : Hôtel de Ville à 12h30

Douai : Place du Barlet à 13h15

Contacteur Pascal Boudart 06 07 11 73 93

Rappels concernant la déclaration d'intention de se mettre en grève (procédure obligatoire depuis la mise en place du service d'accueil des élèves à l'école maternelle et élémentaire):

- Date limite de dépôt individuel de la déclaration d'intention : jeudi 12 février minuit (arrivée à l'IEN soit par courrier soit par fax).

- Tout le monde se déclare, même s'il ne fait pas grève...

- Attention, chaque enseignant se déclare sous enveloppe individuelle et envoie directement, sans intermédiaire (certains collègues se sont fait piéger le 29 janvier parce qu'ils avaient donné leur courrier en mairie ou à leur directeur-trice qui n'avaient pas respecté les délais).

- Exemple de déclaration :

Ceci est une déclaration d'intention qui ne présage en rien de ma participation effective à ce mouvement.

NOM :

Prénom :

Affectation :

à M. l'Inspecteur d'Académie

s/c de M. l'IEN de

Madame, Monsieur l'Inspecteur,

La Loi instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire apporte de nouvelles restrictions à une liberté fondamentale – le droit de faire grève - reconnu à tous les salariés dans la constitution pour la défense des intérêts professionnels et collectifs.

Un certain nombre d'organisations syndicales en demande d'ailleurs l'abrogation.

Cette loi impose "à toute personne exerçant des fonctions d'enseignement dans une école de déclarer au moins 48 heures avant la grève son intention d'y participer".

En conséquence, je vous informe de mon intention de participer au mouvement de grève du 16 février 2009 à partir de heures.

Conformément à la loi, je vous rappelle que cette lettre "est couverte par le secret professionnel et ne peut être utilisée que pour l'organisation du service d'accueil" (article L133-5).

Le

Signature